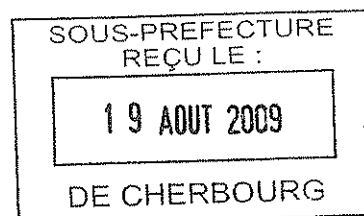


**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président



Réf. : n° 46 – 2009

Date : le 14 Août 2009

**OBJET : Environnement – Fourniture et pose du pont bascule y compris génie civil –
Centre de transfert d'Héauville**

Exposé

Dans le cadre du projet de réhabilitation du centre de transfert d'Héauville, mais aussi de la gestion du centre de stockage de déchets inertes et de la déchetterie à usage des professionnels, la Communauté de Communes des Pieux a lancé une consultation en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la fourniture et la pose d'un nouveau pont bascule en remplacement de l'ancien devenu vétuste et inadapté aux conditions actuelles de transport et de gestion.

Cette consultation prévoit la fourniture du pont bascule, de la borne de pesée, du poteau d'accès, des passerelles chauffeurs, du logiciel de gestion, l'enlèvement de l'ancien pont et la réalisation du génie civil, la formation du personnel, un contrat de maintenance et un contrat de téléassistance.

La durée du marché est fixée par l'entreprise sans toutefois pouvoir excéder 10 semaines.

10 dossiers ont été retirés. 3 sociétés ont répondu et ont fait les offres suivantes :

SOCIETES	ARPEGE MASTER K		OMNIPESAGE	PRECIA MOLEN
	Offre de base	Variante	Offre de base	Offre de base
Montant HT fourniture et pose	64 134 €	69 184,00 €	65 497 €	61 727 €
Délais d'exécution	5 semaines	5 semaines	5 semaines	6 semaines
Montant HT des contrats maintenance et téléassistance (pour une période de 1 an)	3 950 €	3 950 €	2 500 €	3 042 €

Après étude, au regard des critères d'analyse la société OMNIPESAGE présente l'offre la plus avantageuse.

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communauté des Pieux,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008/027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoir au Président,

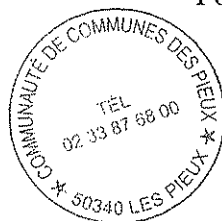
Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 28,

Décide

ARTICLE 1 : de signer le marché pour la fourniture et la pose d'un pont bascule, y compris le génie civil, avec la société OMNIPESAGE, rue Louis Armand, 50000 SAINT LO, pour un montant global Hors Taxes de 65 497 € soit 78 334, 41 € T.T.C. pour la fourniture et la pose, et les contrats de maintenance et de téléassistance pour un montant annuel Hors Taxes de 2 500 € soit 2 990 € T.T.C, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal - nature 2313 (immobilisations en cours) et 6156 (maintenance).

ARTICLE 2 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision, y compris les contrats de maintenance et téléassistance.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 19/08/2009
et publication ou notification
du : 19/08/2009



Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,


Olivier BERNARD